

Commission des sites et monuments nationaux (« COSIMO »)

**Vu la loi modifiée du 18 juillet 1983 concernant la conservation et la protection des sites et monuments nationaux ;
Vu le règlement grand-ducal du 14 décembre 1983 fixant la composition et le fonctionnement de la Commission des sites et monuments nationaux ;**

Attendu que l'ancienne ferme sise 19, rue de la Fail à Niederfeulen se caractérise comme suit :

La ferme longiforme composée d'un corps de logis et d'une grange à sa droite remonte à la deuxième moitié du 18^{ième} siècle, comme en témoigne la carte de Ferraris. Elle fait partie d'un nombre relativement élevé de fermes baroques à Niederfeulen, dont certaines sont très impressionnantes.

Une deuxième grange en très mauvais état a été érigée parallèlement à ce corps de bâti en deuxième ligne.

Diverses constructions sans intérêt patrimonial ont été rajoutées au fil du temps, notamment une grange en retour d'équerre et un corps de bâti accolé en façade principale de la grange.

La façade principale de la maison à quatre travées s'élève sur 2 niveaux et demi. Les baies d'encadrement présentent des segments d'arcs surbaissés droits. La travée de gauche n'a pas la même profondeur que le reste de la maison. Elle a été rajoutée ultérieurement. La manière dont les pierres d'encadrement sont assemblées laisse penser à un réemploi. Certaines baies présentent des réparations. La pierre d'encadrement de la porte d'entrée date vraisemblablement d'après-guerre.

La façade arrière se présente dans un mauvais état. Presque toutes les ouvertures ont fait l'objet de réagencements plutôt malheureux. Les encadrements et l'appareillage d'origine sont mixtes et très perturbés.

L'aménagement intérieur a entièrement fait l'objet d'un réaménagement dans les années cinquante. De cet aménagement subsistent la structure portante, notamment dalles en béton et quelques carrelages notamment dans le hall d'entrée.

La façade principale du volume abritant étable et grange a conservé ses caractéristiques typiques. Un deuxième portail à anse de panier de hauteur réduite a été rajouté ultérieurement.

La ferme a probablement fait l'objet de destructions majeures pendant la deuxième guerre mondiale. Le propriétaire n'a vraisemblablement pas eu les moyens de la réparer en bonne et due forme. Ainsi la maison ne semble pas avoir été entretenue pendant des décennies. Les nouvelles interventions ou constructions relèvent plutôt du bricolage.

La COSIMO émet avec 8 voix contre et 2 abstentions un avis défavorable pour une protection nationale de l'ancienne ferme sise 19, rue de la Fail à Niederfeulen (no cadastral 116/5103).

Christina Mayer, John Voncken, Mathias Fritsch, Matthias Paulke, Michel Pauly, Sala Makumbundu, Christian Ginter, Nico Steinmetz, Marc Schoellen, Jean Leyder.

Luxembourg, le 15 juillet 2020